

COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021

DELIBERATION N° 2021/02-IV/21

L'An deux mille vingt et un, le deux avril à neuf heures, en application des articles L.5211-2 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et de la délibération du 20 novembre 2020 (n° 2020/20-XI/02) s'est réuni par visioconférence/audioconférence le comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, sous la Présidence de Monsieur Thierry GALLARD.

	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	X		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire	X (visio)		
	M. AUBRY Fabien	Titulaire		X	
	M. MARY Yves	Titulaire	X (visio)		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX Jean Philippe	Titulaire	X		
	M. RIGAUD David	Titulaire	X		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	X (visio)		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire			X
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	X		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire	X (visio)		
	M. NOYER Robert	Titulaire		X	
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	X (visio)		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			X
	M. VAILLANT Jean-François	Titulaire		X	
	M. ARLUISSON Jean-Christophe	Suppléant			
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. LEHEE Stephen	Suppléant			
	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	X		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire		X	
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire	X (visio)		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire		X	
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			
	M. BENARD Matthieu	Suppléant			

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Catherine CHAVIGNY – DGA, Mme Aurélie LACROIX – DST, M. Renan BOURGEOIS- responsable suivi exploitation, M. Mathieu SAVIN, représentant de la Paierie Départementale de Maine-et-Loire, Aurélie AVRILLAULT, assistante en charge des assemblées.

Secrétaire de séance : M. Noël CHERBONNIER, délégué de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 11

Nombre de suppléants présents et votants : 0

Nombre de pouvoir : 2 (M. Robert Noyer à Marc SCHMITTER, M. Arnaud BUREAU à M. Etienne GLEMOT)

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 26 mars 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes
Dans un délai de 2 mois à compter à compter de la date de publication.

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20210402-CS2021-02-IV-DE
Date de réception : 16/04/2021
Date de réception en préfecture : 16/04/2021



OBJET : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DISSOLUTION DU SMAEP EAUX DE LOIRE

Monsieur la Président rappelle que par délibération du 13 Décembre 2019 (n°2019/13-XII/23), le comité syndical a délibéré pour approuver la convention de liquidation du SMAEP des Eaux de Loire.

Un avenant n°1 a été signé pour modifier la répartition entre l'Agglomération du Choletais et Mauges Communauté, sans impact sur le SEA.

La trésorerie de Cholet propose un 2nd avenant pour arrêter définitivement les écritures comptables liées à la répartition :

- Des actifs,
- Des subventions,
- Des résultats conformément à la balance comptable.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Accepte de prendre un avenant n°2 à la convention de dissolution du SMAEP des Eaux de Loire,**
- **Dit que cet avenant arrêtera définitivement les écritures comptables liées à la répartition des actifs, des subventions, et des résultats conformément à la balance comptable,**
- **Autorise le Président à signer cet avenant n°2,**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la présente.**

Vote : unanimité

Le Président
Thierry GALLARD,
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU
12 RUE JOSEPH FOURIER
CS 10025
49071 BEAUCOUZE CEDEX

Affichage le :

Transmis au contrôle de légalité le :